

BUREAU ELARGI DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE

Appel d'Amman sur la situation des réfugiés syriens Mer Morte - Jordanie, le 9 février 2014

L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée consacre sa session plénière le 9 février 2014 à la question des réfugiés syriens pour alerter la communauté internationale sur la précarité de leur situation et sur les conséquences dramatiques de leur afflux ininterrompu sur les pays limitrophes, en particulier la Jordanie, le Liban et la Turquie.

Le Bureau élargi

1. rappelle qu'à ce jour, le conflit en Syrie a coûté la vie à environ 120 000 personnes, déplacé 4,25 millions de personnes à l'intérieur du pays, forcé 2,15 millions de personnes à se réfugier en dehors de la Syrie et laissé 6,8 millions de personnes dans le besoin d'aide humanitaire.

Crise humanitaire

2. considère que la gestion de la crise humanitaire et de celle des réfugiés doit être prise en main avec la même détermination politique qui a marqué l'action internationale contre les armes chimiques en Syrie; demande, à cet égard, l'adoption d'une résolution contraignante du Conseil de Sécurité afin de garantir l'accès de l'aide humanitaire et de l'assistance médicale;
3. demande à l'Europe et à la communauté internationale de faire preuve de plus de solidarité pour un accueil des réfugiés qui garantisse leurs droits et leur dignité;

Soutien aux pays limitrophes

4. salue les promesses à hauteur de \$2,4 millions faites lors de la deuxième conférence des donateurs le 15 janvier 2013 au Koweït; mais elles ne couvriront pas les besoins croissants que les Nations unies estiment à \$6,5 millions.
5. sur la base des missions d'information mandatées par le Bureau en Jordanie, au Liban et en Turquie, salue les efforts considérables de ces pays en vue de l'accueil des réfugiés, ainsi que les efforts humanitaires d'autres pays, notamment le Maroc; appelle la communauté internationale à honorer et à renforcer ses engagements financiers pour soulager la pression de l'afflux de réfugiés sur les ressources des pays frontaliers,
6. attire l'attention sur le risque de déstabilisation et d'insécurité et l'impact politique durable que la présence des réfugiés syriens aura sur ces pays; constate que l'aide humanitaire n'est pas à même de pallier à cet impact; demande dès lors aux donateurs bilatéraux de réorienter leur coopération vers le développement d'infrastructures et de services de bases au profit des populations les plus vulnérables;

Solution politique

7. rappelle que l'humanitaire ne peut être dissocié du politique et estime qu'en parallèle de l'engagement humanitaire, la recherche d'une solution politique doit être une priorité absolue; salue en conséquence la tenue de la conférence de Genève II; appelle les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour entrer dans un processus menant à une solution politique portée par les Syriens;
8. souligne dans le même temps la nécessité d'impliquer tous les acteurs dans une démarche inclusive pour créer des conditions régionales et internationales capables de soutenir une solution politique pour la Syrie;